

# Plan stratégique

sur la restructuration des services correctionnels

Préparé pour le Forum du Yukon  
le 8 décembre 2006  
par le Bureau de mise en œuvre du  
Plan d'action sur les services correctionnels



**Ensemble vers demain**

Mise en œuvre du Plan d'action sur les services correctionnels



Introduction		3
Le contexte de la restructuration		4
Les défis à relever		5
Les objectifs		8
	Les résultats escomptés	8
	En route vers l'excellence	9
	Nos objectifs	9
1 <sup>er</sup> objectif	1 <sup>re</sup> mesure	10
	2 <sup>e</sup> mesure	11
2 <sup>e</sup> objectif	1 <sup>re</sup> mesure	12
	2 <sup>e</sup> mesure	12
	3 <sup>e</sup> mesure	13
Ensemble vers demain		15
Tableau	Phase 1 – Planification	16

## Introduction

---

Le Plan stratégique établit les lignes directrices qui devront orienter la mise en œuvre des recommandations énoncées dans le Plan d'action sur les services correctionnels (PASC). On y décrit les mesures qu'on compte prendre afin d'assurer la réalisation de la réforme des services correctionnels. Ces mesures ainsi que les objectifs visés, les délais d'exécution envisagés et les intervenants dont la participation est jugée souhaitable sont présentés de façon schématique à la page 16 et suivantes (Tableau 1).

Bon nombre des points abordés dans le Plan stratégique (p. ex. prestation de programmes répondant aux besoins des contrevenants ou à ceux des victimes, développement des capacités communautaires, etc.) exigeront la mise en commun d'un éventail de compétences et d'expériences. Les organismes qui seront mis à contribution incluent les premières nations, divers ministères et un ensemble d'organismes non gouvernementaux.

Au cours des prochaines semaines, ces organismes seront chargés d'élaborer et de mettre à l'essai divers modèles et plans d'action favorisant la mise en œuvre des mesures énoncées dans le Plan stratégique. On procédera ensuite à la préparation de plans détaillés en vue de la mise en œuvre intégrale des mesures proposées.

## Le contexte de la restructuration

Le gouvernement du Yukon et le Conseil des Premières nations du Yukon ont mené il n'y a pas longtemps une consultation sur les services correctionnels qui s'est déroulée à l'échelle territoriale et échelonnée sur une période de quinze mois. Les membres de l'équipe de projet ont sondé l'opinion des Yukonnais et Yukonaises sur les améliorations qu'ils souhaitaient voir apportées au système correctionnel en place au Yukon. Les renseignements recueillis ont servi à l'élaboration d'un plan d'action devant orienter la prestation des programmes et des services correctionnels dans les collectivités du Yukon et l'aménagement d'un nouveau centre correctionnel.

Quelque 160 rencontres ont eu lieu à l'échelle territoriale durant la consultation. Celles-ci furent suivies, en décembre 2005, d'un Sommet de deux jours sur les services correctionnels qui réunissait des intervenants de première ligne, ainsi que des représentants des collectivités, des premières nations, du gouvernement territorial et d'organismes non gouvernementaux.

L'équipe chargée de la consultation a déposé son rapport final ainsi que le Plan d'action sur les services correctionnels en avril 2006.

Le gouvernement territorial et les chefs des premières nations participant au Forum du Yukon d'avril 2006 ont donné leur aval aux principes directeurs, aux priorités clés et aux recommandations énoncés dans le PASC. Ils ont par la même occasion approuvé le cadre pour l'application du plan d'action négocié plus tôt entre le gouvernement du Yukon et le Conseil des Premières nations du Yukon. Les parties s'engageaient, en signant ce dernier document, à voir à ce qu'un plan de mise en œuvre des recommandations énoncées dans le PASC soit préparé pour présentation au prochain Forum du Yukon.

Le Plan stratégique établit les lignes directrices qui orienteront la mise en œuvre des recommandations contenues dans le PASC et la restructuration du système correctionnel conformément à l'esprit qui animait la consultation sur les services correctionnels et aux recommandations auxquelles elle a donné lieu.

La prochaine étape consistera à dresser des plans détaillés de mise en œuvre des mesures énoncées dans le Plan stratégique. Il s'agira d'un travail de collaboration entre le ministère de la Justice et les autres ministères concernés ainsi que les premières nations et divers organismes non gouvernementaux. Ces plans décriront les mesures qu'on compte prendre à court, à moyen et à long terme, les divers scénarios envisagés, les coûts, les délais d'exécution, les intervenants et les responsabilités de chacun.

## Les défis à relever

### *Défis et potentialités*

La consultation sur les services correctionnels non seulement était une entreprise ambitieuse, mais elle a été l'occasion de relever la barre très haut en ce qui concerne les attentes relatives au système correctionnel. Les participants étaient invités à se prononcer, dans un premier temps, sur les défis auxquels doivent faire face les contrevenants, les victimes et les communautés et, dans un deuxième temps, sur les façons dont on pourrait aider les parties en jeu à faire face à ces défis.

Dans l'ensemble, on s'entendait pour dire ceci concernant les contrevenants :

- ils doivent être tenus pour responsables de leurs actes;
- on doit leur offrir des programmes pouvant les aider à régler les problèmes qui ont mené à leur comportement criminel;
- on doit favoriser leur réadaptation et leur guérison et les appuyer dans ces démarches.

Les participants ont aussi insisté sur la nécessité d'offrir un soutien aux victimes pour les aider à reprendre confiance dans la vie et à se sentir de nouveau en sécurité. Elles doivent pouvoir avoir accès dans les meilleurs délais à une gamme de services, dont ceux de groupes de soutien, et jouir de l'appui de la collectivité. À plusieurs reprises durant la consultation, les participants ont exprimé le vœu que les capacités communautaires soient développées afin qu'on puisse assurer, dans les communautés mêmes, la prestation d'une gamme de services correctionnels répondant aux besoins des victimes, des contrevenants, des familles et des communautés.

Il est ressorti de la consultation que les défis à relever étaient nombreux, mais le PASC nous permet d'avoir bon espoir. Il corrobore la conviction des participants qu'il est possible, pour l'appareil correctionnel, de contribuer à la réadaptation et à la guérison des contrevenants et de les aider à retrouver leur sens d'identité et à renouer des liens fondés sur la confiance mutuelle avec les membres de leur famille et leur communauté. Le système correctionnel peut en outre aider les victimes en leur offrant dans les meilleurs délais des services prodigués avec compassion. Ainsi, l'appareil correctionnel se trouve dans une position privilégiée pour contribuer de façon importante à accroître la sécurité publique et la qualité de vie de l'ensemble des Yukonnais.

Le PASC propose une vision du système correctionnel qui s'éloigne de façon marquée de l'orientation poursuivie à l'heure actuelle et reflète davantage le contexte social particulier qui a cours au Yukon. Cette nouvelle vision met l'accent sur un système correctionnel axé sur la clientèle et la prestation d'un ensemble homogène de programmes et de services entre le centre correctionnel, les foyers de transition et les collectivités. Elle réserve également une place centrale à la collaboration entre le ministère de la Justice, les premières nations et les autres fournisseurs de services afin d'assurer aux victimes et aux contrevenants des services de haute qualité au moment où ils en ont le plus besoin.

On soulignait dans le PASC l'engagement des travailleurs de première ligne et des bénévoles actifs dans les collectivités, tant celles à majorité autochtone que les autres, dans les organismes non gouvernementaux et le ministère de la Justice. Ces personnes se dévouent auprès des victimes, des contrevenants et de leurs familles respectives dans des conditions souvent très difficiles, mais, comme on l'indiquait dans le PASC, elles sont néanmoins prêtes à en faire encore davantage pour aider les parties concernées à faire face aux difficultés engendrées par des actes criminels, leurs causes et les conflits qu'ils soulèvent.

**Les améliorations souhaitées**

Si appréciable soit-elle, cette bonne volonté, comme on s'en doute, ne suffira pas; des mesures concrètes doivent être prises. Le ministère de la Justice doit, de concert avec les premières nations et autres fournisseurs de services, voir à ce que s'établisse un climat propice à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes correctionnels véritablement efficaces. L'infrastructure physique actuelle – tout particulièrement le Centre correctionnel de Whitehorse – et l'infrastructure administrative ne contribuent ni l'une ni l'autre à l'élaboration de services correctionnels efficaces, fondés sur des données probantes, dont les victimes et les contrevenants pourraient se prévaloir au moment où ils sont susceptibles d'en tirer le meilleur parti. On semble n'avoir adopté aucune philosophie cohérente quant à la raison d'être des services correctionnels, ni arrêté de règles uniformes quant à leur prestation, ni défini de méthodes rigoureuses permettant d'évaluer les résultats obtenus.

Certes, quantité de personnes jouent un rôle très positif dans la vie des victimes et des contrevenants, mais le système correctionnel dans son ensemble a peu fait pour encourager l'instauration d'un climat de professionnalisme et de respect. La vision véhiculée dans le PASC quant à l'avenir du système correctionnel ne pourra se concrétiser que si le ministère de la Justice s'emploie, en collaboration avec les premières nations et les autres fournisseurs de services, à apporter les changements qui s'imposent à la façon dont les services correctionnels sont assurés dans le territoire.

Le Ministère doit veiller à ce que ses employés comprennent tous de la même façon les énoncés de vision, de mission et de valeurs devant orienter la prestation des services aux contrevenants et aux victimes et le travail de collaboration avec d'autres intervenants au sein des collectivités. Par surcroît, le personnel et les bénévoles doivent être dûment formés. On doit trouver des solutions aux problèmes liés au recrutement et à la conservation de ressources qualifiées. Le Ministère doit également déployer plus d'efforts pour promouvoir la collaboration avec d'autres fournisseurs de services, notamment les membres des communautés autochtones.

**Premières nations**

Il convient de donner aux premières nations un rôle de premier plan dans le système correctionnel. Il a été établi qu'au moins 70 % des détenus au Centre correctionnel de Whitehorse sont d'ascendance autochtone. Il importe que le ministère de la Justice, en collaboration avec les premières nations et les autres fournisseurs de services, prenne les mesures favorisant l'instauration d'un système correctionnel qui reflète, au niveau opérationnel, la population qu'il est censé servir. On doit se doter d'instruments administratifs, tels que l'évaluation des besoins et des risques et l'attribution de cotes de sécurité, capables de tenir compte des réalités particulières des membres des premières nations, et mettre au point des programmes conçus expressément à leur intention.

Un nombre disproportionné d'Autochtones ont des démêlés avec la justice. Et la même chose vaut en ce qui a trait aux victimes d'actes criminels. Le système correctionnel se doit d'orienter davantage ses services aux victimes sur la clientèle, tout particulièrement en ce qui concerne les services offerts aux victimes d'ascendance autochtone.

Surreprésentés parmi les victimes et les auteurs d'actes criminels, les Autochtones sont par contre éplorément sous-représentés parmi le personnel et les bénévoles chargés de la prestation de services correctionnels. Le ministère de la Justice doit intensifier ses efforts de recrutement auprès des premières nations afin d'augmenter le nombre d'employés et de bénévoles au sein du système correctionnel. Il doit par ailleurs étudier avec les collectivités autochtones les mesures à prendre pour développer les capacités communautaires afin que les contrevenants autochtones puissent avoir accès à des programmes correctionnels dans leur communauté.

Si on veut des programmes correctionnels vraiment efficaces, il convient au moment de les planifier de bien cerner la clientèle à laquelle ils sont destinés. Comparée à la population carcérale dans d'autres régions administratives, celle du Yukon, bien que relativement petite, se compose d'une diversité d'individus dont le comportement criminel est attribuable à un ensemble de facteurs lui-même très diversifié. Chaque catégorie de contrevenants – par exemple ceux atteints de TSAF, ceux souffrant de troubles mentaux ou encore ceux aux prises avec un problème de dépendance à l'alcool ou aux drogues – présente des défis particuliers aux fournisseurs de services correctionnels. Et il n'est pas rare qu'un contrevenant cumule plusieurs troubles du comportement, ce qui rend encore plus difficile la tâche de leur offrir des programmes pouvant les aider à surmonter la panoplie de problèmes avec lesquels ils sont aux prises.

Le PASC tendait en quelque sorte aux autorités territoriales le défi de concevoir et de mettre en place un système correctionnel qui fasse l'envie du reste du pays. Il s'agit d'un programme ambitieux, mais qu'on devrait être tout à fait en mesure de réaliser si tous les intervenants de l'appareil correctionnel s'y emploient de façon concertée. La mise en œuvre du présent Plan stratégique est un premier pas dans cette direction.

## Les objectifs

En vue d'atteindre un niveau d'excellence inégalé au Canada dans le domaine correctionnel, le ministère de la Justice s'engage à travailler en collaboration avec les premières nations et les autres fournisseurs de services à la poursuite des objectifs suivants :

- 1<sup>er</sup> objectif** mettre en application les recommandations énoncées dans le Plan d'action sur les services correctionnels dans le but d'améliorer de façon substantielle la qualité des programmes correctionnels aux victimes, aux contrevenants et aux autres membres des collectivités;
- 2<sup>e</sup> objectif** modifier en profondeur le fonctionnement de l'appareil correctionnel de manière à ce que le ministère de la Justice, les premières nations et les autres fournisseurs de services soient mieux à même d'assurer la prestation de programmes correctionnels de haute qualité.

### Les résultats escomptés

En améliorant la qualité des programmes correctionnels offerts aux victimes, aux contrevenants et aux autres membres des collectivités et en modifiant en profondeur la manière dont ces programmes sont offerts, on contribuera à améliorer de façon sensible la qualité de vie de l'ensemble des Yukonnais, et ce, à plusieurs égards.

#### **Rehaussement de l'efficacité des programmes aux victimes et aux contrevenants**

- Les programmes correctionnels offerts aux contrevenants cibleront de façon plus efficace les facteurs menant à des comportements criminels.
- On offrira aux contrevenants autochtones des programmes correctionnels adaptés à leur réalité culturelle.
- On offrira aux contrevenantes des programmes correctionnels axés sur les facteurs menant à des comportements criminels chez les femmes.
- On offrira aux contrevenants atteints de TSAF, souffrant de troubles mentaux ou aux prises avec un problème de dépendance à l'alcool ou aux drogues des programmes ciblant leurs besoins particuliers.
- En ce qui concerne les services aux victimes, non seulement on élargira la clientèle visée, mais on rehaussera la qualité des services de suivi et de soutien auprès des tribunaux et on verra à ce que les services soient offerts dans de meilleurs délais.

#### **Amélioration de la sécurité publique**

- La confiance des Yukonnais dans la capacité du système correctionnel à réduire la criminalité sera renforcée.
- On donnera à des Yukonnais la possibilité d'acquérir les connaissances et les compétences leur donnant les moyens d'intervenir de façon efficace s'il survient un conflit ou un crime dans leur communauté.
- Les Yukonnais se sentiront plus en sécurité.

#### **Dynamisation des partenariats entre le ministère de la Justice, les premières nations et les autres fournisseurs de services**

- La collaboration entre le ministère de la Justice et les premières nations s'intensifiera et les partenariats établis seront renforcés.
- Le ministère de la Justice travaillera davantage en collaboration avec les autres ministères du gouvernement du Yukon et les organismes non gouvernementaux.

### **Création d'un milieu de travail où on encourage le perfectionnement du personnel et des bénévoles**

- La satisfaction professionnelle des employés et bénévoles s'accroîtra et on leur fournira davantage d'occasions de se perfectionner.
- Grâce à l'aménagement d'un nouveau centre correctionnel, les professionnels du secteur, les bénévoles et les autres fournisseurs de services communautaires pourront assurer plus efficacement la prestation de programmes correctionnels et de services connexes.

### En route vers l'excellence

Le Plan stratégique trace la voie à suivre vers notre but ultime, qui est de nous doter du meilleur système correctionnel qui soit au Canada. Il s'articule autour de deux objectifs généraux et d'une série de mesures concrètes devant nous permettre d'atteindre ces objectifs. Ces mesures sont en étroite relation les unes avec les autres. Ainsi, les énoncés de vision, de mission et de valeurs servant à orienter, sur le plan conceptuel, la réforme des services correctionnels, dicteront également, sur le plan concret, la façon dont on assurera la prestation de programmes correctionnels axés sur la clientèle, ce qui, en retour, influera sur la nature des programmes de formation et de perfectionnement et les services de soutien offerts aux membres du personnel, aux bénévoles et aux autres membres des communautés. Il est par conséquent impératif que nous procédions avec beaucoup de rigueur et accordions toute l'importance voulue au travail de coordination afin de nous assurer que les mesures prises à un niveau ou dans un secteur donné de l'appareil correctionnel sont compatibles avec celles prises à un autre niveau ou dans un autre secteur.

### Nos objectifs

#### **1<sup>er</sup> objectif**

Le premier objectif consiste à mettre en application les recommandations énoncées dans le Plan d'action sur les services correctionnels dans le but d'améliorer de façon substantielle la qualité des programmes correctionnels offerts aux victimes, aux contrevenants et aux autres membres des collectivités. À cette fin, le ministère de la Justice travaillera de concert avec les premières nations et autres fournisseurs de services afin d'assurer la bonne exécution des mesures suivantes :

1. se doter d'un modèle de prestation de programmes correctionnels axé sur la clientèle;
2. aménager un centre correctionnel adapté aux besoins des détenus et des membres du personnel.

#### **2<sup>e</sup> objectif**

Le deuxième objectif consiste à modifier en profondeur le fonctionnement de l'appareil correctionnel de manière à ce que le ministère de la Justice, les premières nations et les autres fournisseurs de services soient mieux à même d'assurer la prestation de programmes correctionnels de haute qualité. À cette fin, le ministère de la Justice travaillera de concert avec les premières nations et les autres fournisseurs de services afin d'assurer la bonne exécution des mesures suivantes :

1. préparer des énoncés de vision, de mission et de valeurs dont on pourra s'inspirer pour assurer la prestation de services correctionnels;
2. fournir aux employés, aux bénévoles et aux membres des communautés assurant la prestation de programmes correctionnels le soutien et les possibilités de formation et de perfectionnement dont ils ont besoin;
3. établir un cadre organisationnel et réglementaire favorisant la prestation de programmes de haute qualité à la clientèle yukonnaise.

1<sup>er</sup> objectif**1<sup>re</sup> mesure : Se doter d'un modèle de prestation de programmes correctionnels axé sur la clientèle**

La mise en place d'un système correctionnel efficace passe nécessairement par l'adoption d'un modèle rationnel, fondé sur des données probantes devant orienter la prestation des programmes correctionnels. Ce modèle doit refléter les énoncés de valeurs et de mission de l'organisme, être axé sur la clientèle et intégrer les valeurs culturelles des premières nations du Yukon. Il définira le cadre dans lequel le ministère de la Justice devra assurer, de concert avec les premières nations et autres fournisseurs de services, la prestation d'un éventail de programmes correctionnels. Par surcroît, ces programmes — qu'ils soient offerts au Centre correctionnel de Whitehorse, dans les foyers de transition ou dans les collectivités, par des employés du Ministère, des membres des premières nations, des membres d'organismes non gouvernementaux ou des bénévoles — devront répondre aux besoins particuliers des clientèles ciblées.

Ce modèle de prestation de programmes correctionnels définira les paramètres qui serviront à administrer, à coordonner et à surveiller l'élaboration et la prestation de programmes correctionnels. Il permettra de s'assurer que les programmes sont adaptés aux besoins de clientèles diverses, notamment les contrevenants autochtones, les femmes contrevenantes ou les contrevenants atteints de TSAF, souffrant de troubles mentaux ou aux prises avec un problème de toxicomanie ou d'alcoolisme.

Le modèle établira en outre, de façon cohérente, les motifs à l'appui de la prestation de programmes aux victimes, aux contrevenants et aux autres clientèles visées, et comprendra une méthode fondée sur des données probantes servant à déterminer le type de programmes correctionnels qui doivent être offerts au Yukon. On sera ainsi en mesure de concentrer les efforts et les ressources sur les volets susceptibles de profiter davantage aux victimes et aux contrevenants parce qu'on aura pu mieux cerner leurs besoins et adapter les programmes en conséquence.

Le modèle abordera également les points suivants en ce qui a trait à la prestation des programmes :

- Qui assurera la prestation?
- Quel rôle sera attribué aux premières nations, aux bénévoles et aux autres intervenants communautaires?
- Quelle sera la formation exigée?
- Quelles attitudes, croyances et valeurs devront partager les personnes chargées de la prestation des programmes si on veut qu'ils soient vraiment efficaces?

On précisera en outre les résultats visés, ce qui facilitera l'évaluation régulière des programmes. Le même modèle servira aussi à évaluer les programmes qu'offre actuellement le Ministère et à déterminer s'il convient ou non d'ajouter un programme donné à une période donnée.

En vue d'assurer la mise au point d'un modèle de prestation de programmes correctionnels axé sur la clientèle, le ministère de la Justice entreprendra, de concert avec les premières nations et les autres fournisseurs de services, les activités suivantes :

**Adoption d'un modèle de prestation de programmes aux contrevenants**

Le modèle souhaité de prestation de programmes aux contrevenants établira les motifs fondés sur des données probantes qui sous-tendent la prestation de programmes correctionnels au Centre correctionnel de Whitehorse, dans les foyers de transition et dans les collectivités. Il tiendra compte des caractéristiques distinctives de la population de contrevenants du Yukon, le profil de risque et de besoins des détenus et la capacité du Ministère d'assurer la prestation de programmes. Le but est de pouvoir affecter les modestes ressources dont on dispose là où les besoins sont les plus grands.

**Adoption d'un modèle intégré de gestion de cas**

L'adoption d'un modèle intégré de gestion de cas garantirait que les cas sont gérés d'une façon souple et harmonieuse entre les diverses ressources — employés des Services correctionnels, travailleurs communautaires et autres intervenants — chargées d'assurer la prestation des programmes au Centre correctionnel de Whitehorse, dans les foyers de transition et les collectivités. Un tel modèle permettrait d'assurer une liaison adéquate entre les services correctionnels offerts dans les collectivités et ceux dispensés en établissement correctionnel.

**Élaboration d'outils d'évaluation globale du risque et des besoins**

En se dotant d'outils permettant d'évaluer de façon globale les besoins des détenus et les risques qu'ils présentent, il sera possible de déterminer de manière plus judicieuse la cote de sécurité que l'on doit leur attribuer ou le niveau de supervision auquel ils doivent se soumettre ainsi que le type de programmes qu'ils devraient être tenus de suivre et de terminer.

**Adoption d'un modèle de prestation de programmes et de services aux victimes**

Un tel modèle aiderait à assurer la prestation, à Whitehorse et dans les collectivités en région, de programmes et de services répondant aux besoins des victimes, des familles et des communautés. Parmi les facteurs dont il faudra tenir compte à l'étape de l'élaboration du modèle, mentionnons les objectifs à long terme; les besoins des victimes, des familles et des communautés, les lacunes des programmes actuels et les objectifs prioritaires; les scénarios de rechange ou novateurs; et les mesures envisagées à court et à long terme.

**Préparation de plans de développement des capacités communautaires en collaboration avec les collectivités**

En s'inspirant de plans de développement communautaire modèles, le Ministère travaillera en collaboration avec les collectivités à la préparation de plans reflétant les difficultés particulières avec lesquelles elles sont aux prises, leurs intérêts, leurs forces et leurs limites. Ce sera l'occasion d'établir dans quelle mesure les collectivités sont prêtes à faire face aux problèmes qui sévissent et d'évaluer leur capacité à assurer, soit par elles-mêmes ou en collaboration avec d'autres, la prestation de programmes aux contrevenants et aux victimes.

**2<sup>e</sup> mesure : Aménager un centre correctionnel adapté aux besoins des détenus et des membres du personnel.**

Il faut se doter au Yukon d'installations modernes où les professionnels du secteur correctionnel seront en mesure d'exercer leurs fonctions dans un environnement favorable et d'assurer la prestation de programmes aux contrevenants. Des démarches en ce sens ont déjà été entreprises, mais d'ici à ce qu'un nouveau centre soit construit, les détenus devront continuer à être logés dans le bâtiment existant et les employés à s'y acquitter de leurs fonctions. Il importe par conséquent qu'il soit maintenu à un niveau opérationnel optimal et que soit amorcée la préparation d'un plan de réaménagement de l'espace transitoire. Le ministère de la Justice entreprendra, de concert avec les premières nations et les autres fournisseurs de services, les activités suivantes :

**Élaboration de divers scénarios possibles concernant l'aménagement d'un centre de guérison à niveaux de sécurité multiples**

L'établissement en question devra refléter, dans sa conception et dans son fonctionnement, les valeurs culturelles autochtones et permettre d'assurer la sécurité du personnel, des détenus et du public. Les programmes qui y seront offerts devront encourager la responsabilisation, la motivation, la réadaptation et la guérison des contrevenants.

**Préparation et mise en œuvre d'un plan de réaménagement de l'espace transitoire**

Il faudrait établir un plan de réaménagement de l'espace transitoire qui permet d'améliorer l'utilisation de l'espace dans les unités résidentielles et la prestation des programmes au Centre correctionnel de Whitehorse et permet d'assurer un environnement propice à la supervision des détenus de façon à ce qu'on puisse leur offrir des programmes correctionnels efficaces.

**2<sup>e</sup> objectif**

**1<sup>re</sup> mesure : Préparer des énoncés de vision, de mission et de valeurs dont on pourra s'inspirer pour assurer la prestation de services correctionnels.**

Les énoncés de vision, de mission et de valeurs établiront de façon explicite les fondements philosophiques sur lesquels repose le système correctionnel et constitueront le point de départ de futures restructurations. De façon plus précise, l'énoncé de vision dictera la voie qu'on souhaite voir emprunter par le système correctionnel du Yukon; l'énoncé de mission précisera l'objet des services correctionnels — les activités poursuivies, leur pourquoi et les clientèles visées; et l'énoncé de valeurs présentera les qualités et attitudes considérées d'importance capitale et sans lesquelles il sera impossible de s'acquitter de la mission qu'on s'est fixée et de progresser vers la réalisation de la vision établie.

Ces énoncés de vision, de mission et de valeurs refléteront les principes formulés dans le Plan d'action sur les services correctionnels. Ainsi, dans l'énoncé de vision, on réitérera le souhait du Ministère de mettre en place le meilleur système correctionnel qui soit au pays. Dans l'énoncé de mission, on affirmera son intention, d'une part, d'amener les contrevenants à accepter la responsabilité de leurs actes tout en créant les conditions favorables à leur guérison et à leur réadaptation, et, d'autre part, d'assurer la prestation de programmes d'aide aux victimes. L'énoncé de valeurs, quant à lui, insistera sur l'importance des éléments suivants :

- assurer la prestation de programmes correctionnels de haute qualité à la clientèle yukonnaise;
- offrir des programmes et des services axés sur la clientèle;
- se montrer attentifs aux besoins du personnel;
- encourager des rapports fondés sur le respect et qui témoignent d'un esprit de professionnalisme;
- travailler en collaboration avec les premières nations, favoriser l'établissement de partenariats et encourager la participation des membres des collectivités;
- assurer une direction axée sur l'intégrité.

Le ministère de la Justice préparera des énoncés de vision, de mission et de valeurs qui jetteront les assises sur lesquelles s'appuiera l'élaboration de programmes correctionnels de haute qualité.

**2<sup>e</sup> mesure : Fournir aux employés, aux bénévoles et aux membres des communautés assurant la prestation de programmes correctionnels le soutien et les possibilités de formation et de perfectionnement dont ils ont besoin.**

L'instauration d'un système correctionnel hautement professionnel ne peut avoir lieu que si on a en place du personnel dévoué souscrivant à un objectif commun d'aider les contrevenants à remédier aux problèmes qui ont mené à leur comportement criminel. Les membres du personnel et la direction doivent comprendre de façon identique la vision, la mission et les valeurs mises de l'avant par le Ministère et celles-ci doivent se refléter dans leurs rapports avec les victimes, les contrevenants, les membres de la communauté et leurs collègues. Le Ministère, pour sa part, doit fournir aux employés les moyens de maintenir leurs compétences professionnelles à un niveau optimal.

En vue de fournir le soutien et les possibilités de formation et de perfectionnement dont ont besoin les membres du personnel et autres intervenants, le ministère de la Justice entreprendra, de concert avec les premières nations et les autres fournisseurs de services, les activités suivantes :

**Instauration d'une culture axée sur les notions de probité, de respect, de professionnalisme et d'entraide**

Aussi bien les membres du personnel que les bénévoles et les membres des collectivités participant à la prestation des programmes correctionnels devront souscrire à ces valeurs.

**Recrutement et maintien d'un effectif qualifié**

Cela suppose la mise en œuvre d'une stratégie de recrutement et de maintien de l'effectif dûment planifiée, et visant plus particulièrement à accroître le nombre d'employés autochtones au sein de l'appareil correctionnel.

**Accroissement et perfectionnement du personnel cadre et non cadre afin de répondre aux besoins futurs**

On s'acquittera de cette tâche en encourageant la mise sur pied de programmes de formation de dirigeants et de formation axée sur l'acquisition d'aptitudes.

**Mise en œuvre d'une stratégie de recrutement et de formation de bénévoles**

Une telle stratégie, qui viserait non seulement le recrutement et la formation des bénévoles, mais aussi le maintien de l'effectif, permettrait de s'assurer que les bénévoles sont dûment outillés pour travailler avec les contrevenants au Centre correctionnel de Whitehorse et dans les collectivités.

**3<sup>e</sup> mesure : Établir un cadre organisationnel et réglementaire favorisant la prestation de programmes de haute qualité à la clientèle yukonnaise.**

Pour que le Ministère puisse assurer la prestation de programmes correctionnels de haute qualité aux victimes, aux contrevenants et aux collectivités, il importe que son cadre organisationnel et réglementaire reflète ses énoncés de vision, de mission et de valeurs.

La *Loi sur les services correctionnels* doit faire l'objet d'une révision. À tout le moins, il faudrait la mettre à jour et supprimer certains anachronismes, comme les allusions à la peine capitale. Il faudrait surtout que la Loi puisse jouer un rôle catalyseur en ce qui a trait à la mise en œuvre de programmes correctionnels efficaces. Elle devrait refléter les principes énoncés dans le PASC et mettre en place les mécanismes permettant au Ministère d'assurer l'administration et la prestation de programmes et de services correctionnels conformément à ces principes.

D'autres aspects du cadre réglementaire gagneraient à faire l'objet d'un examen. Il est ressorti, par exemple, de la consultation sur les services correctionnels que le processus interne de gestion des plaintes au Centre correctionnel de Whitehorse ainsi que le processus disciplinaire en vigueur laissent fort à désirer.

Par ailleurs, il faudra se pencher sur la façon dont l'information circule au sein du Ministère et entre le Ministère et le public. La prestation de programmes aux contrevenants, aux victimes et aux autres membres des communautés assurée en partenariat avec les collectivités est appelée à s'intensifier. Si l'on veut qu'il soit possible d'établir des rapports de collaboration efficaces, il importe dès maintenant d'encourager la participation active des premières nations, des organismes non gouvernementaux et des autres intervenants communautaires au processus correctionnel. On ne peut se contenter de simplement prévoir travailler en partenariat; le Ministère doit prendre des mesures concrètes pour que de

tels partenariats puissent voir le jour et prospérer, notamment en travaillant en collaboration avec les premières nations et les organismes communautaires au développement de leurs capacités. Le Ministère doit en outre veiller à ce que toute information d'intérêt public soit diffusée dans les meilleurs délais.

Le cadre organisationnel du Ministère devrait lui aussi faire l'objet d'une révision afin qu'on s'assure que l'affectation des ressources concourt véritablement à l'atteinte des buts formulés dans l'énoncé de mission et à la poursuite de la vision établie.

Le ministère de la Justice entreprendra, de concert avec les premières nations et les autres fournisseurs de services, les activités suivantes :

***Modernisation de la Loi sur les services correctionnels et de ses règlements d'application***

La Loi et ses règlements d'application devraient refléter la vision, la mission et les valeurs énoncées par le Ministère et concourir à la restructuration des services correctionnels.

***Mise à jour des politiques du ministère de la Justice***

Les politiques du Ministère doivent favoriser le changement d'orientation que l'organisme veut donner au système correctionnel, notamment en ce qui a trait au processus disciplinaire auquel sont assujettis les détenus.

***Élaboration d'un plan de communication et d'incitation à la participation du public***

Cette mesure vise à accroître la sensibilisation du public à l'égard des services correctionnels. L'objectif est d'encourager le dialogue et les échanges constructifs et novateurs entre le Ministère, les premières nations et les intervenants communautaires. Le plan pourrait prévoir, entre autres, la création d'un comité consultatif de citoyens et la publication de guides et d'autres documents d'information sur le système de justice.

***Mise en place d'un système informatisé d'information sur la gestion des contrevenants***

Du fait qu'il permettrait d'assurer la collecte, la sauvegarde et la consultation de données sur le parcours des contrevenants, un tel système concourrait à un meilleur suivi et à la prise de décisions bien informées concernant leur cas. Un tel outil est indispensable à l'instauration d'un système intégré de gestion de cas.

***Mise au point d'outils de recherche, de production de données statistiques et d'évaluation***

De tels outils faciliteraient l'élaboration, la prestation et l'évaluation de programmes à l'intention des victimes, des contrevenants et des familles et permettraient de s'assurer que les programmes offerts aux victimes et aux contrevenants donnent les résultats souhaités.

## Ensemble vers demain

La consultation sur les services correctionnels a été menée conjointement par le gouvernement du Yukon et le Conseil des Premières nations du Yukon. L'équipe chargée du projet avait adopté comme devise l'expression « Ensemble vers demain », parce qu'elle leur semblait mieux que toute autre rendre l'esprit qui devait animer la consultation et sans lequel il eut été illusoire de penser pouvoir faire de la réforme des services correctionnels autre chose qu'un beau rêve.

Les principes, priorités et recommandations présentés dans le Plan d'action sur les services correctionnels traduisaient eux aussi la conviction de leurs auteurs qu'en unissant leurs efforts, le gouvernement du Yukon, les premières nations et les autres parties concernées rendraient la réforme des services correctionnels non seulement possible, mais inévitable. Les histoires, commentaires et suggestions formulés au cours de la consultation ont rendu évidente la nécessité de procéder à cette réforme. Le Plan d'action sur les services correctionnels établissait la voie à suivre pour qu'elle devienne réalisable.

Et enfin, dans le présent Plan stratégique, on définit les mesures concrètes qui feront en sorte que cette réforme, qui au début n'était qu'une vague idée, franchisse l'étape ultime entre « réalisable » et « réalité ». Le Plan stratégique est un ensemble dynamique qui évoluera à mesure que les dispositions qui y sont décrites seront mises en œuvre. Avec chaque nouvelle mesure mise de l'avant, de nouveaux défis surgiront qui demanderont de nouvelles solutions. Toutefois, le même esprit que celui qui animait la consultation continuera d'orienter le Plan stratégique et de nous porter ensemble vers demain.

Plan stratégique sur la restructuration des services correctionnels

<p><b>1<sup>er</sup> objectif : mettre en application les recommandations énoncées dans le Plan d'action sur les services correctionnels dans le but d'améliorer de façon substantielle la qualité des programmes offerts par les Services correctionnels aux victimes, aux contrevenants et aux autres membres des collectivités.</b></p>		
<p><b>1<sup>re</sup> mesure : Se doter d'un modèle de prestation de programmes correctionnels axé sur la clientèle.</b></p> <p>Le Ministère travaillera en collaboration avec les premières nations et les autres fournisseurs de services à la mise en œuvre d'un modèle intégré de prestation de programmes correctionnels qui permet de répondre aux besoins particuliers des clientèles ciblées : victimes, contrevenants, familles et communautés. On pourra ainsi s'assurer que les programmes correctionnels offerts par le Ministère sont adaptés aux besoins de clientèles diverses, dont les contrevenants autochtones, les femmes et tout autre groupe de contrevenants ayant des besoins spéciaux. En vue d'assurer la mise au point d'un modèle de prestation de programmes correctionnels axé sur la clientèle, le Ministère entreprendra les activités suivantes :</p>		
Activités	Délai d'exécution	Maître d'œuvre et participants
<p><b>Adoption d'un modèle de prestation de programmes aux contrevenants</b> qui établit les motifs fondés sur des données probantes sous-tendant la prestation de programmes correctionnels au Centre correctionnel de Whitehorse, dans les foyers de transition et dans les collectivités. Ce modèle tiendra compte des caractéristiques distinctives de la population de contrevenants du Yukon, du profil de risque et de besoins des détenus et de la capacité du Ministère d'assurer la prestation de programmes. Le but est de pouvoir affecter les modestes ressources dont on dispose là où les besoins sont les plus grands. Les points suivants devront être pris en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les objectifs à long terme;</li> <li>• les caractéristiques et besoins des clients, tout particulièrement ceux des contrevenants atteints de TSAF, souffrant de troubles mentaux ou aux prises avec un problème de dépendance;</li> <li>• les pratiques actuelles, les lacunes des programmes et des services existants, les besoins prioritaires et les paramètres;</li> <li>• les recherches fondées sur des données probantes et les pratiques traditionnelles autochtones;</li> <li>• les objectifs du programme et les résultats souhaités;</li> <li>• les différents scénarios possibles et les exigences liées à la prestation de programmes (ressources financières et humaines, politiques, formation, partenariats, etc.);</li> <li>• les mesures envisagées à court et à long terme;</li> <li>• les méthodes d'évaluation.</li> </ul>	<p>Élaboration du modèle : juin 2007</p> <p>Amorce de la mise en œuvre : septembre 2007</p> <p>Mise en œuvre intégrale : mars 2008</p>	<p>Justice</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Représentant du CPNY et/ou de PN agissant à titre autonome</li> <li>- ONG</li> <li>- Autres ministères du gouv. du Yukon (p. ex. Santé et Affaires sociales, Éducation)</li> </ul>
<p><b>Adoption d'un modèle intégré de gestion de cas</b> qui ferait en sorte que les cas puissent être gérés d'une façon souple et harmonieuse entre les diverses ressources – employés des services correctionnels, travailleurs communautaires et autres intervenants – chargées d'assurer la prestation des programmes au CCW, dans les foyers de transition et les collectivités. Un tel modèle permettrait d'assurer une liaison adéquate entre les services offerts dans les collectivités et en établissement correctionnel. Les points suivants devront être pris en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les modèles utilisés dans d'autres régions administratives;</li> <li>• les pratiques en vigueur au Yukon (points forts, faiblesses, ...);</li> <li>• les différents scénarios possibles visant la mise en place d'un modèle intégré de gestion de cas;</li> <li>• les exigences liées à sa mise en œuvre (ressources, politiques, formation, etc.).</li> </ul>	<p>Élaboration du modèle : juin 2007</p> <p>Amorce de la mise en œuvre : septembre 2007</p> <p>Mise en œuvre intégrale : mars 2008</p>	<p>Justice</p> <p>Toute partie dont la participation s'avère nécessaire.</p>

<p><b>Élaboration d'outils d'évaluation globale du risque et des besoins</b> permettant de déterminer les besoins des détenus et les risques qu'ils présentent ainsi que les programmes et services qu'il convient de leur offrir au CCW, dans les foyers de transition et dans les collectivités en vue de combler ces besoins. On mettra l'accent sur la conception d'outils permettant de tenir compte des réalités particulières des contrevenants autochtones. La marche à suivre pour déterminer quels outils d'évaluation conviennent comportera les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• étudier l'information disponible sur les outils d'évaluation;</li> <li>• passer en revue les outils utilisés actuellement;</li> <li>• concevoir des outils d'évaluation capables de tenir compte des réalités particulières des contrevenants autochtones et en vérifier la validité;</li> <li>• prévoir divers scénarios possibles;</li> <li>• cerner les exigences liées à la mise en œuvre des outils (ressources, politiques, formation, etc.).</li> </ul>	<p>Élaboration des outils : juin 2007</p> <p>Amorce de la mise en œuvre : septembre 2007</p> <p>Mise en œuvre intégrale : mars 2008</p>	<p>Justice</p> <p>Toute partie dont la participation s'avère nécessaire.</p>
<p><b>Adoption d'un modèle de prestation de programmes et de services aux victimes</b> permettant de répondre aux besoins des victimes, des familles et des communautés, à Whitehorse et dans les collectivités en région. Voici certains des facteurs dont il faudra tenir compte à l'étape de l'élaboration du modèle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les objectifs à long terme;</li> <li>• les besoins des victimes et des communautés;</li> <li>• les lacunes des programmes actuels et les objectifs prioritaires;</li> <li>• les recherches fondées sur des données probantes et les pratiques traditionnelles autochtones;</li> <li>• les objectifs du programme et les résultats souhaités;</li> <li>• les différents scénarios possibles et les exigences liées à la prestation des programmes (ressources financières et humaines, politiques, formation, partenariats, etc.);</li> <li>• les mesures envisagées à court et à long terme.</li> </ul>	<p>Élaboration du modèle : juin 2007</p> <p>Amorce de la mise en œuvre : septembre 2007</p> <p>Mise en œuvre intégrale : mars 2008</p>	<p>Justice</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Représentant du CPNY et/ou de PN agissant à titre autonome</li> <li>- ONG</li> <li>- Autres ministères du gouv. du Yukon (p. ex. Santé et Affaires sociales, Éducation)</li> </ul>
<p><b>En collaboration avec les collectivités, préparation de plans de développement des capacités communautaires</b> sur le modèle de plans de développement communautaire, qui reflètent les difficultés particulières avec lesquelles elles sont aux prises, leurs intérêts, leurs forces et leurs limites et établissent la mesure dans laquelle elles sont prêtes à faire face aux problèmes qui sévissent et leur capacité à assurer, soit par elles-mêmes ou en collaboration avec d'autres, la prestation de programmes aux contrevenants et aux victimes. La marche à suivre pour dresser ces plans en collaboration avec les membres des collectivités comportera les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mener des recherches, choisir la meilleure façon d'aborder le travail et procéder à l'élaboration d'un plan de travail;</li> <li>• amorcer l'élaboration de plans de développement des capacités dans le contexte d'ateliers et de séances publiques tenus dans les collectivités;</li> <li>• procéder à la préparation de versions provisoires, les faire revoir et les présenter dans leur version définitive;</li> <li>• prendre les dispositions en vue de leur mise en œuvre.</li> </ul>	<p>Élaboration du plan de travail : juin 2007 au plus tard</p> <p>Élaboration de plans individualisés de développement des capacités communautaires : amorcée en septembre 2007 au plus tard</p>	<p>Justice</p> <p>Toute partie dont la participation s'avère nécessaire.</p>

**2<sup>e</sup> mesure : Aménager un centre correctionnel adapté aux besoins des détenus et des membres du personnel.**

Il faut se doter au Yukon d'installations modernes où les professionnels du secteur correctionnel seront en mesure d'exercer leurs fonctions dans un environnement favorable et d'assurer la prestation de programmes aux contrevenants. Des démarches en ce sens ont déjà été entreprises, mais d'ici à ce qu'un nouveau centre soit construit, les détenus devront continuer à être logés dans le bâtiment existant et les employés à s'y acquitter de leurs fonctions. Il importe par conséquent qu'il soit maintenu à un niveau opérationnel optimal et que soit amorcée la préparation d'un plan de réaménagement de l'espace transitoire.

Activités	Délai d'exécution	Maître d'œuvre et participants
<b>Élaboration de divers scénarios possibles concernant l'aménagement d'un centre de guérison</b> à niveaux de sécurité multiples qui devra refléter, dans sa conception et dans son fonctionnement, les valeurs culturelles autochtones et permettre d'assurer la sécurité du personnel, des détenus et du public, ainsi que la prestation de programmes et de services qui encouragent la responsabilisation, la motivation, la réadaptation et la guérison des contrevenants.	Établissement des divers scénarios possibles en ce qui a trait à la planification : novembre 2006 au plus tard  Établissement de divers scénarios possibles en ce qui a trait à la conception : janvier 2007 au plus tard	CCW : Comité consultatif du bâtiment
<b>Préparation et mise en œuvre d'un plan de réaménagement de l'espace transitoire au CCW</b> qui permettra d'améliorer la prestation des programmes et des services (plus d'espace, mieux adapté) ainsi que les conditions dans lesquelles les membres du personnel devront s'acquitter de leurs fonctions.	Établissement des différents scénarios possibles : novembre 2006 au plus tard	Justice

**2<sup>e</sup> objectif : modifier en profondeur le fonctionnement de l'appareil correctionnel de manière à ce que le ministère de la Justice, les premières nations et les autres fournisseurs de services soient mieux à même d'assurer la prestation de programmes correctionnels de haute qualité.**

**1<sup>re</sup> mesure : Préparer des énoncés de vision, de mission et de valeurs dont on pourra s'inspirer pour assurer la prestation de services correctionnels.**

Les principes philosophiques sous-jacents au système correctionnel seront clairement établis au moyen d'énoncés de vision, de mission et de valeurs. L'énoncé de vision dictera la voie qu'on souhaite voir emprunter par le système correctionnel du Yukon; l'énoncé de mission précisera l'objet des services correctionnels – les activités poursuivies, leur pourquoi et les clientèles visées; et l'énoncé de valeurs présentera les qualités et attitudes considérées d'importance capitale et sans lesquelles il sera impossible de s'acquitter de la mission qu'on s'est fixée et de progresser vers la réalisation de la vision établie. À eux trois, ces énoncés établiront de façon explicite les fondements philosophiques sur lesquels repose le système correctionnel et constitueront le point de départ de futures restructurations.

Activités	Délai d'exécution	Maître d'œuvre et participants
<b>Préparation d'énoncés de vision, de mission et de valeurs</b> qui jetteront les assises sur lesquelles s'appuieront l'élaboration et la prestation de programmes correctionnels de haute qualité au Yukon. Ces énoncés guideront la Direction de la justice communautaire et de la sécurité publique du ministère de la Justice dans l'exercice de ses fonctions et la mise en application des recommandations du PASC. La marche à suivre pour préparer ces énoncés comportera les étapes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>organiser des rencontres d'information avec les membres du personnel pour passer en revue le PASC et le processus envisagé pour l'élaboration des énoncés;</li> <li>tenir des séances de détermination des problèmes;</li> <li>organiser des ateliers de rédaction d'énoncés de vision, de mission et de valeurs;</li> <li>préparer une version provisoire des énoncés pour examen;</li> <li>réviser les documents et apporter les dernières modifications;</li> <li>préparer un rapport sur la production des énoncés de vision, de mission et de valeurs.</li> </ul>	Discussions avec les parties concernées : de novembre 2006 à février 2007  Préparation des énoncés dans leur version provisoire : mars 2007 au plus tard	Justice
Mettre les énoncés de vision, de mission et de valeurs en application et les passer en revue annuellement pour s'assurer qu'ils sont toujours pertinents et utiles.	Révision annuelle : 8 mars	Justice

**2<sup>e</sup> mesure : Fournir aux employés, aux bénévoles et aux membres des communautés assurant la prestation de programmes correctionnels le soutien et les possibilités de formation et de perfectionnement dont ils ont besoin.**

L'instauration d'un système correctionnel hautement professionnel ne peut avoir lieu que si on a en place du personnel dévoué souscrivant à un objectif commun d'aider les contrevenants à remédier aux problèmes qui ont mené à leur comportement criminel. Les membres du personnel et la direction doivent comprendre de façon identique la vision, la mission et les valeurs mises de l'avant par le Ministère et celles-ci doivent se refléter dans leurs rapports avec les victimes, les contrevenants, les membres de la communauté et leurs collègues. Pour sa part, le Ministère doit fournir aux employés les moyens de maintenir leurs compétences professionnelles à un niveau optimal.

Activités	Délai d'exécution	Maître d'œuvre et participants
<b>Mise sur pied d'une série d'ateliers</b> au cours desquels on mettra l'accent sur les notions de probité, de respect et de professionnalisme dans le contexte correctionnel.	Mise en œuvre : 31 mars 2007 au plus tard	Justice - Commission de la fonction publique - Représentant syndical
<b>Adoption d'une stratégie de recrutement et de maintien de l'effectif</b> qui servira à s'assurer, de façon durable, les services de personnes qualifiées, et, plus particulièrement, à accroître le nombre d'employés autochtones au sein de l'appareil correctionnel.	Élaboration de la stratégie : janvier 2007 au plus tard  Amorce de la mise en œuvre : février 2007 au plus tard	Justice - Représentant du CPNY

<p><b>Mise en œuvre d'un modèle de formation</b> concourant à l'accroissement et au perfectionnement du personnel cadre et non cadre afin de répondre aux besoins futurs et qui prévoit notamment la mise sur pied d'ateliers de formation de dirigeants et de formation axée sur l'acquisition d'aptitudes.</p>	<p>Élaboration du modèle : 31 mars 2007 au plus tard</p> <p>Amorce de la mise en œuvre : avril 2007 au plus tard</p>	<p>Justice</p>
<p><b>Mise en œuvre d'une stratégie de recrutement, de formation et de maintien de bénévoles</b> favorisant la constitution d'une équipe de bénévoles dûment qualifiés pour participer à la prestation de services correctionnels à Whitehorse et dans les collectivités en région.</p>	<p>Élaboration de la stratégie : mars 2007</p> <p>Amorce de la mise en œuvre : avril 2007 au plus tard</p>	<p>Justice - Participants à déterminer</p>
<p><b>3<sup>e</sup> mesure : Établir un cadre organisationnel et réglementaire favorisant la prestation de programmes de haute qualité à la clientèle yukonnaise.</b></p> <p>Pour que le Ministère puisse assurer la prestation de programmes correctionnels de haute qualité aux victimes, aux contrevenants et aux collectivités, il importe que son cadre organisationnel et réglementaire reflète ses énoncés de vision, de mission et de valeurs et favorise la prestation de tels programmes.</p>		
<p>Activités</p>	<p>Délai d'exécution</p>	<p>Maître d'œuvre et participants</p>
<p><b>Modernisation de la Loi sur les services correctionnels et de ses règlements</b> d'application de manière à ce qu'ils reflètent la vision, la mission et les valeurs énoncées par le Ministère.</p>	<p>Préparation d'un plan de travail : janvier 2007 au plus tard</p> <p>Début des consultations : septembre 2007</p> <p>Soumission des textes révisés : session d'automne 2008</p>	<p>Justice - Représentant du CPNY</p>
<p><b>Mise à jour des politiques du ministère de la Justice</b> de sorte qu'elles favorisent le changement d'orientation que l'organisme veut donner au système correctionnel, notamment en ce qui a trait au processus disciplinaire auquel sont assujettis les détenus.</p>	<p>Activité continue</p>	<p>Justice</p>
<p><b>Élaboration d'un plan de communication et d'incitation à la participation du public</b> visant à accroître la sensibilisation du public à l'égard des services correctionnels. L'objectif est d'encourager le dialogue et les échanges constructifs et novateurs entre le Ministère, les premières nations, les intervenants communautaires et les autres ministères. Le plan pourrait prévoir, entre autres, la création d'un comité consultatif de citoyens et la publication de guides et d'autres documents d'information sur le système de justice.</p>	<p>Élaboration de la stratégie : janvier 2007 au plus tard</p> <p>Amorce de la mise en œuvre : avril 2007 au plus tard</p>	<p>Justice</p>
<p><b>Mise en place d'un système informatisé d'information</b> sur l'encadrement des contrevenants qui faciliterait la collecte, la sauvegarde et la consultation de données sur le parcours des contrevenants et, par conséquent, concourrait à un meilleur suivi et à la prise de décisions bien informées concernant leur cas.</p>	<p>Préparation d'un plan de travail : janvier 2007 au plus tard</p>	<p>Justice</p>
<p><b>Mise au point d'outils de recherche, de production de données statistiques et d'évaluation</b> (par exemple un système informatisé d'information sur la gestion des contrevenants) qui faciliteraient l'élaboration, la prestation et l'évaluation de programmes à l'intention des victimes, des contrevenants et des familles et la diffusion d'information au public</p>	<p>Activité continue</p>	<p>Justice</p>



L'équipe de projet chargée de la consultation sur les services correctionnels a déposé le Rapport final de la consultation et le Plan d'action sur les services correctionnels (PASC) en avril 2006. Ce dernier document présentait les principes directeurs, les priorités clés et les recommandations de l'équipe. Le présent Plan stratégique établit les lignes directrices qui orienteront la mise en œuvre des recommandations contenues dans le PASC et la restructuration du système correctionnel conformément à l'esprit qui animait la consultation sur les services correctionnels et aux recommandations auxquelles elle a donné lieu.

**Bureau de mise en œuvre du Plan d'action sur les services correctionnels**

206C, rue Lowe, Whitehorse (Yukon) Y1A 1W6  
Téléphone : 867-667-3206; télécopieur : 867-393-6393  
Courriel : [corrections.consultation@gov.yk.ca](mailto:corrections.consultation@gov.yk.ca)  
Site Web : [www.correctionsconsultation.yk.ca](http://www.correctionsconsultation.yk.ca)